

OBSTÉTRIQUE COVID-19 PRÉ-TRIAGE / TRIAGE (Unités d'obstétrique)

Demander à toutes les usagères et leur accompagnateur de procéder à l'hygiène des mains à l'arrivée

LE PERSONNEL DOIT REVÊTIR EN TOUT TEMPS LE MASQUE ET LA PROTECTION OCULAIRE SELON LA PROCÉDURE EN VIGUEUR

Dès l'arrivée d'une usagère à l'unité de naissance, procéder à un pré-triage :

- Compléter le formulaire CLI-60341 : *Pré-triage/Triage obstétrical usagères enceintes COVID-19*.
 - Toutes les usagères admises ou qui seront admises dans les 48 prochaines heures (césarienne élective et induction) doivent être dépistées systématiquement.
 - Il est important de vérifier si le résultat du test de COVID-19 est disponible au dossier médical ou dans le Dossier santé Québec (DSQ).
- Prise de la **température transcutanée ou buccale** de l'usagère et de son accompagnateur.
 - Un contrôle buccal est requis :
 - Si la température transcutanée est supérieure à 37,6 °C ou selon le jugement clinique.
 - Pour l'usagère lors de la prise initiale des signes vitaux complets.
 - En présence d'une température buccale supérieure ou égale à 38°C buccale, installer l'usagère directement dans une chambre désignée de la zone COVID.

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES REQUISES SELON LE STATUT DE L'USAGÈRE / ACCOMPAGNATEUR

Si l'usagère et l'accompagnateur sont des cas non suspectés et non à risque :

- Si visite sans admission : Poursuivre la procédure habituelle, dépistage non requis.
- Si admission de l'usagère : Procéder au dépistage systématique selon la priorité (Ultra-stat ou M8).

Si l'usagère ou son accompagnateur est un cas suspecté :

- Appliquer les mesures de prévention mentionnées ci-bas (encadré).
- Procéder au dépistage de la COVID-19 au besoin.
- Si l'accompagnateur est un cas suspecté :
 - Accompagnement du deuxième parent accepté à condition que les précautions additionnelles, selon les recommandations en vigueur, soient maintenues durant tout le séjour.

Si l'usagère ou son accompagnateur est un cas confirmé :

- Appliquer les mesures de prévention mentionnées ci-bas (encadré).
- Le médecin traitant doit envisager un transfert vers un des centres désignés si l'accouchement est non imminent (PRO-10188) **ET** que l'usagère est instable au niveau cardio-respiratoire.

Centre de coordination en périnatalogie et pédiatrie du Québec (CCPPQ) au 1-877-675-499

POUR TOUTE CONSULTATION/ADMISSION D'UNE USAGÈRE SUSPECTÉE OU CONFIRMÉE MESURES DE PRÉVENTION DES INFECTIONS À METTRE EN PLACE

- Installer l'usagère dans une chambre à pression négative ou une chambre de la zone désignée ; s'assurer que toutes les portes de la zone désignée demeurent fermées.
- Apposer l'affiche de Précautions additionnelles requises.
- Appliquer les précautions additionnelles *selon* la CNESST [Équipements de protection minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins](#).
- Demander à l'usagère et son accompagnateur de porter un masque de procédure en tout temps.
- Procéder au dépistage de la COVID-19 au besoin.
- Respecter le confinement à la chambre en tout temps, incluant l'accompagnateur s'il y a lieu. (Particularité pour les hospitalisations durant la grossesse le conjoint peut retourner à la maison et revenir, mais doit circuler au minimum dans l'hôpital.
- Limiter le nombre d'intervenants.
- Voir le document CISSMO intitulé « **TRAVAIL ET ACCOUCHEMENT – COVID-19 SUSPECTÉE OU CONFIRMÉE** »
- Si **congé** :
 - Si le dépistage de la COVID-19 est positif, aviser le médecin traitant au matin par l'ICASI.
 - Remettre la documentation appropriée selon la situation. Publications du MSSS concernant les recommandations de la Santé publique <https://publications.msss.gouv.qc.ca>